

Bourses

Pour les étudiants en Théologie

Adresses utiles

Faculté de théologie
Faubourg de l'Hôpital 41
2000 Neuchâtel
www.unine.ch/theo

EREN - Eglise réformée
évangélique du canton de
Neuchâtel
Faubourg de l'Hôpital 24
2001 Neuchâtel
www.eren.ch

Plateforme ETHEL de l'OPF :
<http://www.protestant-formation.ch>

Fonds LOZERON

Le Fonds LOZERON octroie des bourses pour financer un séjour d'études temporaires postgrades dans une université à l'étranger.

Les conditions pour l'obtention de la bourse :

- Être immatriculé à la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel (ou l'avoir été).
- Avoir terminé les cours obligatoires et les examens de Master.
- S'engager à entreprendre des études postgrades dans une université étrangère.

Informations pratiques

Montant: Tout ou une partie des revenus annuels du capital du fonds, en fonction du budget prévisionnel établi par l'étudiant.

Durée : 1 an, renouvelable une fois, le cas échéant.

Demande de bourse : Par écrit auprès du décanat de la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel.

Délai : 4 mois avant le début du semestre

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel.

Fonds NAGEL

Le Fonds NAGEL a pour but de soutenir des étudiants se destinant au pastorat pendant leurs études de théologie. La bourse offerte est destinée en premier lieu à des étudiants en cycle de Bachelor ou de Master, mais elle peut aussi exceptionnellement être accordée à des doctorants ou des candidats qui ne sont pas encore immatriculés mais qui se préparent à faire des études de théologie.

Les conditions pour l'obtention de la bourse

- Préparer un Bachelor au sein des facultés de théologie romandes ou un Master de théologie avec le module en théologie pratique.
- Exprimer la ferme intention d'exercer un ministère au sein de l'EREN ou d'une œuvre missionnaire (les boursiers prennent l'engagement, si l'EREN l'exige, de servir cette Église pendant deux ans au moins).
- Appartenir à des familles peu aisées ou dans une situation économique difficile.
- Obtenir des professeurs un bon témoignage.

Informations pratiques

Demande de bourse : Par écrit, avec budget attestant de l'ensemble des revenus du ménage, auprès du décanat de la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel ou du Conseil synodal de l'EREN.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel ou du responsable des ministères de l'EREN.

Fonds des Vocations tardives

Le Fonds des Vocations tardives créé par le Conseil synodal de l'EREN a pour but de soutenir des personnes qui débutent une deuxième formation professionnelle en vue d'exercer le ministère pastoral ou diaconal dans l'EREN

Les conditions pour l'obtention de la bourse

- Attester d'activités antérieures dans l'Église.
- Disposer de capacités intellectuelles (aptitudes à poursuivre des études exigeantes) et personnelles (ressources humaines, caractère, ouverture, stabilité).
- Être recommandé par une paroisse et un ministre.
- Avoir une formation professionnelle antérieure complète et exercée à satisfaction.
- Être membre de l'EREN ou d'une autre Église réformée.
- Ne pas avoir plus de 40 ans au début des études.
- S'engager à effectuer le stage et la suffragance au sein de l'EREN, puis à y exercer un ministère pendant la durée d'un mandat ordinaire (six ans au moins).

Informations pratiques

Montant : Calculé sur la base d'une bourse d'Etat normale.

Demande de bourse : Sur dossier auprès Conseil synodal de l'EREN.

Des renseignements complémentaires ainsi que la liste de ce qui doit figurer dans le dossier de candidature peuvent être obtenus auprès du responsable des ministères de l'EREN.